



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-08) CESSION DES LOTS N°2 ET 54 DEPENDANT DE
L'IMMEUBLE SIS 35, AVENUE GABRIEL PERI A L'ASSOCIATION FREHA

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10638H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2007, modifié par délibérations du Conseil municipal des 30 septembre 2009, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et par délibérations du Conseil de territoire Paris Est Marne & Bois des 29 mars 2016, 30 janvier 2017, 1^{er} octobre 2019 et 5 juillet 2022 ;

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 6 décembre 2022 ;

Vu la décision en date du 19 décembre 2022 par laquelle Madame le Maire de Vincennes a décidé d'acquérir par voie de préemption, au nom de la commune, les lots n°2 et 54 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 35, avenue Gabriel Péri à Vincennes au prix de 324 000,00 €, auquel s'ajoutent les frais d'agence et de notaire pour un montant de 21 000,00 €, afin de permettre la réalisation d'un logement social ;

Considérant la demande de l'association FREHA d'acquérir le logement et la cave ;

Considérant la demande de la société SOLIFAP agréée entreprise solidaire et d'utilité sociale par la préfecture de Paris, de se substituer à l'association lors de la signature de l'acte authentique puis de consentir sur ce bien un bail à réhabilitation à l'association FREHA, pour la création d'un logement social, conformément aux objectifs de la politique menée par la commune en matière de mixité sociale dans l'habitat ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 15 mars 2023,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession des lots n°2 et 54 dépendant de l'ensemble immobilier sis, 35, avenue Gabriel Péri à Vincennes à l'association FREHA au prix de 345 000,00 € (trois-cent-quarante-cinq-mille euros).

ARTICLE II : Autorise la substitution de la société SOLIFAP pour la signature de l'acte authentique.

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé